



AMÉLIORER
LE STATIONNEMENT
ET LA SÉCURITÉ
DE TOUTES ET TOUS

VOUS
L'AVEZ DÉCIDÉ
NOUS LE
FAISONS

RÉFÉRENDUM
COURNEUVIEN
2021

RÉFÉRENDUM
COURNEUVIEN
2021

VOUS
L'AVEZ DÉCIDÉ
NOUS LE
FAISONS



Depuis des années, nous faisons le constat que la place de la voiture pose question dans notre ville : certain-e-s se plaignent qu'il n'y a pas assez de places de parking, d'autres que les voitures se garent n'importe où et mettent en danger les piétons, ou d'autres encore, que le non-respect des règles rend l'espace public anxiogène et « non sécurisé », notamment aux abords des écoles, mettant en danger les enfants.

De nombreuses villes en France ont choisi de limiter la vitesse à 30 km/h afin d'apporter plus de sécurité, de combattre le bruit et de favoriser les mobilités douces (marche et vélo). À La Courneuve, de nombreuses rues sont déjà en zone 30, bien que certain-e-s trouvent cette mesure trop contraignante. Ces débats, nous avons choisi de les soumettre au vote. Lors du premier Référendum Courneuvien, vous avez dit « oui » aux trois questions concernant la place de la voiture à La Courneuve : des règles plus strictes de stationnement, une ville où la vitesse est limitée à 30km/h et des règles de circulation plus protectrices aux abords des écoles. Nous avons travaillé pour mettre en œuvre vos décisions et nous vous présentons ici les nouvelles règles et dispositions que la Ville met en place pour concilier les besoins de chacune et chacun dans une ville plus paisible pour toutes et tous.



Gilles Poux,
maire de La Courneuve

Plus d'informations sur
notreavis.ville-la-courneuve.fr/



la Courneuve

VERS UNE CIRCULATION PLUS APAISÉE

Limiter la vitesse des véhicules, c'est à la fois plus de sécurité, moins de bruit et moins de carburant consommé. Dès cet été, la vitesse maximale autorisée sur l'ensemble de la ville passe à 30 km/h.

Seules quelques artères (Convention, Paul-Vaillant-Couturier, Jaurès, Waldeck-Rochet...) restent pour l'instant à 50 km/h dans l'attente de leur réaménagement prochain :

Créer un réseau cyclable

- > Dans toute la ville, la plupart des rues à sens unique deviennent accessibles aux vélos en sens inverse ;
- > De nouvelles pistes cyclables sont prévues sur les principaux axes, dans le cadre des futurs projets d'aménagement :
 - bientôt, l'avenue Roger-Salengro ;
 - à terme, les avenues Paul-Vaillant-Couturier, Convention, Jaurès, les axes Raspail, Cachin et Waldeck-Rochet, Général-Leclerc et Mermoz.

En attendant les aménagements, un marquage au sol sera réalisé pour préfigurer le réseau.



DES ÉCOLES MIEUX SÉCURISÉES



Après échanges avec les directions d'écoles, des aménagements rendront plus sûr le chemin emprunté par les enfants et leurs parents pour se rendre à l'école.

Toutes les écoles feront l'objet d'aménagements :

- > Ralentisseurs ;
- > Marquage au sol pour signaler la présence d'enfants ;
- > Mise en place d'une nouvelle signalétique plus visible ;
- > Pose de potelets pour empêcher le stationnement dangereux.

Des radars pédagogiques seront placés avenue Waldeck-Rochet, rue Suzanne-Masson, avenue du Général-Leclerc.

Dès la rentrée de septembre 2022 seront aménagés les établissements suivants :

- 1** École Joséphine-Baker
- 9** École Saint-Exupéry
- 13** Groupe scolaire Rosenberg

Et au cours de l'année scolaire :

- 2** Groupe scolaire Paul-Langevin
- 3** École Henri-Wallon
- 4** Groupe scolaire Joliot-Curie
- 5** Collège Jean-Vilar
- 6** Groupe scolaire Charlie-Chaplin
- 7** Lycée Denis-Papin
- 8** Groupe scolaire Louise-Michel
- 10** Groupe scolaire Raymond-Poincaré
- 11** Groupe scolaire Robespierre
- 12** École Jules-Vallès
- 14** Collège Georges-Poltzer
- 15** Lycée Jacques-Brel
- 16** Groupe scolaire Anatole-France
- 17** Lycée Arthur-Rimbaud
- 18** Groupe scolaire Paul-Doumer
- 19** Groupe scolaire Angela-Davis

STATIONNEMENT DES VOITURES : RÈGLEMENTER D'AVANTAGE ET OFFRIR PLUS DE PLACES



Centre-ville :

- > Le stationnement payant est opérationnel ;
- > La ville a engagé une négociation avec les propriétaires du parking Convention ;
- > Dès 2023, nous engagerons des études sur le parking Convention.

Quatre-Routes :

- > Le stationnement est payant ;
- > Le parking Féry sera ouvert, à compter du 1^{er} septembre, en dehors des jours de marché au stationnement public.

La Gare :

- > Le secteur sera mis en zone bleue au 1^{er} octobre ;
- > Nous proposerons des orientations sur le devenir du parking sous l'A86 en 2023 ;
- > Le boulevard Pasteur reste payant.

Les 4000 sud :

- > Ce secteur passera en zone bleue au 1^{er} octobre 2022 ;
- > Une négociation est engagée avec les bailleurs pour travailler à sécuriser et rendre accessibles les parkings.

Les 4000 Nord :

- > 3 projets de résidentialisation des parkings sont en cours - à Verlaine, Salengro et 30/40/50 Barbusse - afin d'organiser les besoins de stationnement.

Zone bleue : mode d'emploi

- Le stationnement est gratuit mais la durée est limitée, du lundi au vendredi, de 9h à 18h, pour obliger la rotation des véhicules.
- > Sur les rues commerçantes : durée limitée à 1h30 ;
- > Dans les secteurs résidentiels : durée limitée à 4 heures.

Un disque bleu sera distribué dans le journal *Regards*, il vous permettra d'indiquer votre heure d'arrivée sur la place de stationnement. **Attention ! le véhicule ne peut rester plus de 4 heures à la même place, sous peine de verbalisation.**



	Stationnement : zone payante		École ou groupe scolaire
	Stationnement : zone bleue		Parking public ouvert
	Axes restant à 50 km/h		Parking public à l'étude

Contrôle de la réglementation

- > La Ville s'est dotée d'une voiture LAPI qui contrôle le bon respect des règles de stationnement, active depuis la mi-mai ;
- > Les agents de la police municipale et les ASVP vérifient le respect de la durée réglementaire de stationnement dans les zones bleues (amende d'un montant de 35 euros) et le stationnement illégal ;
- > La vidéo-verbalisation reste opérante en centre-ville et aux Quatre-Routes.